

Les lâcheurs

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **57 (1919)**

Heft 46

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-215075>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

inspiré les plans, c'est lui qui a guidé l'architecte, les entrepreneurs, les ouvriers, et a mené les travaux jusqu'au bout. » Eh ! bien, puisqu'il a voulu tout faire, à lui de s'arranger pour les frais.

LES AMIS DE LA LIBERTÉ¹

IV

Après avoir obtenu que les séances de l'Assemblée provisoire seraient publiques, les Amis de la liberté poursuivirent leurs travaux dans le temple de St-Laurent. Le comité de police et de surveillance générale s'était plaint au comité magistral de Lausanne de ce que quelques-uns des membres de cette société avaient eu une conduite répréhensible lors des opérations des assemblées primaires. Il faut croire que le comité magistral (en l'espèce la Municipalité) ne tenait guère à mettre le doigt entre l'arbre et l'écorce, car elle déclina purement et simplement la mission qu'on veut lui confier. Ce sont les bureaux des assemblées primaires qui pourront intervenir utilement.

Voyons un peu maintenant ce que faisaient les Amis dans leurs séances, — d'après leur *Bulletin*.

Le 9 mars on entend un long discours du citoyen Bourillon, qui expose les abus dont le peuple était victime par le fait du paiement des droits seigneuriaux. Il paraît qu'il y eut une vague d'ennui dans l'assemblée, mais on « pardonna » à l'orateur, vu le sujet qu'il avait traité. Dans une séance subséquente, Bourillon protesta contre les mauvais compliments qu'on lui a fait publiquement, et, pour lui faire plaisir, l'assemblée déclare qu'il n'a ennuyé aucun de ses membres !

Nous avons vu déjà l'instabilité — réglementaire du reste — des cadres. De nouveau, le personnel directeur va changer. Avant de le laisser partir, le citoyen Mourer dit que l'on doit « jeter quelques fleurs sur la triste fin du Comité de réunion et se montrer indulgent pour les quinze jours de son règne, en faveur du bien qu'il a fait et de celui qu'il aurait pu faire. »

« Une chose, citoyens, a lieu de me surprendre ; c'est la manière dont a fini ce comité : la froideur de la mort s'est emparée de ses membres, ils se sont dispersés comme les ouvriers de la Tour de Babel ; ils n'ont rendu aucun compte, et cependant ils vous en devaient un, d'après l'article IX du plan d'organisation, qui porte que le comité devra rendre compte de ses opérations dans l'Assemblée des Amis de la liberté. »

Valier relève le gant : il dit tout ce que l'on doit « à la première sentinelle de la liberté vaudoise ». Mourer réplique : « Je n'ai point cherché à rapetisser les travaux du Comité de réunion ; j'ai dit, au contraire, qu'il a fait du bien, mais qu'il n'a rien fait dans les quinze derniers jours de son règne, et cela est vrai. Reymond intervient, lui le bouillant, pour calmer les esprits, et il fait remarquer que le Comité de réunion est en tout cas le créateur de la Société des Amis de la liberté, et qu'il est injuste de l'accuser d'avoir moins travaillé les derniers jours de son existence, puisque les assemblées primaires convoquées étaient la suite naturelle de l'action révolutionnaire. Sur quoi, on nomme un nouveau comité, composé de Bolomey, Archinard, père, Battier, Glaire, Duvoisin, Campart, Falconnier, Vulliamoz, ci-devant étudiant, et Borgeaud, père.

Ainsi donc, pas de guillotine comme sous la grande Révolution française. Les différends entre chefs des patriotes avancés se liquidaient par une simple démission. Et l'on reprenait la marche sur nouveaux frais. Et les balais neufs fonctionnaient. Puis, une accalmie se produi-

sait, l'effort s'adoucisait, à telles enseignes que le 24 mars, « le président Boiset se demande si, vu le peu d'assiduités aux séances, il ne conviendrait pas de les suspendre. » Les déclamations politiques, forcément monotones, quand ce n'est plus une « première », font le vide dans les tribunes. Alors, on s'avise, je ne dirai pas d'un stratagème, ce serait peu poli, mais d'une idée ingénieuse : délasser les assistants tout en les instruisant.

Vullyamoz demande que l'on fasse des « lectures piquantes » et que l'on chante des hymnes à la liberté. Pour cela, il faut un chœur mixte.

Le professeur François, lui, croit que les séances sont trop nombreuses ; les travaux de la campagne sollicitent les bras. En outre, — et remarquez bien que les Amis y avaient tout d'abord songé pour l'Assemblée provisoire — il faudrait rendre les séances publiques et y inviter les « aristocrates » qui, peut-être, y viendraient, ne fût-ce que par curiosité. Alors, ils cesseraient de « nous calomnier ». Et puis, il voudrait que le temple fût rendu à sa simplicité.

(Il faut dire ici que l'une des grandes originalités des séances des Amis consistait en ceci, c'est qu'ils avaient placé dans le temple des attributs républicains, entre autres une statue de la liberté et un buste de Guillaume-Tell).

Une telle proposition fit bondir Reymond :

« Quoi ! L'effigie de Guillaume-Tell, la statue de la liberté seraient des objets indécents ! Non, citoyens, rien n'élève plus l'âme, rien n'électrise davantage les sentiments que les bustes des héros, et loin de retrancher ces ornements je propose d'y ajouter les effigies de Brutus et de Caton. Quant à l'admission des aristocrates dans notre société, je ne suis point d'avis que vous le permettiez. Ne savons-nous pas qu'ils sont incorrigibles et qu'ils porteraient bientôt le trouble et le désordre dans notre société ? »

Le professeur, François se rendant compte qu'il avait fait une gaffe, prétend ne pas avoir été bien compris : il ne voulait parler que des « guirlandes de feuillage qui ne disent rien et qui peuvent choquer la religion des dévots. » Ces guirlandes, il conviendrait de les enlever. Devey renchérit : « Les guirlandes m'ont toujours déplu, elles sont plutôt de vains colifichets, des décorations de théâtre que des ornements dignes de décorer le salon d'un club politique. Il faut les enlever « pour notre propre dignité. »

(A suivre).

L. MOGEON.

La Patrie suisse. — Le numéro du 29 octobre nous apporte, illustrant une douzaine d'articles, une vingtaine de belles gravures : la figure populaire du général Herzog ; le colonel Rodolphe Kunz, ancien chef d'armée de l'artillerie ; M. Philippe Bridel, dont on a fêté, la vingtième année d'enseignement ; M. Charles Perrier, président du Grand Conseil neuchâtelois ; deux monuments, celui du général Herzog, à la caserne d'Aarau, et le monument élevé, aussi à Aarau, à la mémoire des soldats morts pendant la grande mobilisation ; deux superbes paysages, le Weisshorn, avec le glacier du Hohlicht et la vallée de Saas ; des reproductions d'œuvres d'art, du peintre Edouard Moreod ; sept scènes d'actualités ; le chœur Ukrainien, qui fait une tournée en Suisse. — E. A.

QUI VEUT DES TUYAUX

Il y a bien longtemps de cela, au temps de nos grand-pères, l'industrie était beaucoup moins développée qu'aujourd'hui, et chacun était obligé de confectionner lui-même les objets de première nécessité.

Or, en ce temps là, la municipalité du riant village de C., décida d'établir une fontaine publique, et comme on ne parlait pas encore de tuyaux de fonte, il fut convenu qu'on abattrait dans les forêts communales, le bois nécessaire et qu'on ferait percer des tuyaux par un spécialiste renommé habitant le canton et unique de son espèce. Les dispositions furent prises et les travaux commencés. Sur la place publique, les rondins soigneusement écorés furent entassés,

prêts à être transformés en tuyaux ; le célèbre perceur se mit à l'œuvre ; il avait achevé déjà de nombreuses pièces, lorsque pour une cause restée inconnue, il disparut un beau jour de la circulation et on ne le revit plus.

Hélas, il fallut abandonner les travaux, combler les tranchées, renoncer à la fontaine projetée et... vendre le bois dont la moitié à peu près avait été convertie en tuyaux.

C'est ainsi que quelques jours après, on pouvait lire l'annonce suivante affichée contre la laiterie du village :

« La Municipalité offre à vendre de gré à gré un lot de tuyaux percés et non percés. S'adresser à Monsieur le Syndic de la Commune. »

OCTAVE D.

LA DZENELHIE AO SYNDICO

On veloceman — coumeint diont — que passavê dein on veladzo, l'avâ eclaffa ouna balla dzenelhie à la mère Pingre, que lâi demandé dix francs (vo sèdê qu'ao dzor de vouê lè bîfê sant rudo tsirê). Le veloceman vâo lâi z'en baillî sa et lâi laissî sa dzenelhie. La fenna ne vâo rein rabattre, l'autro rein remettre, pas moân de s'arreindzi.

On va queri lo syndico, que l'irê on têt fin po mettê d'accœo lè dzein dein la coumena. Sô sa bourse, lâi preind trei pîces d'on franc, et de âc monsu :

— Baillî-mê vo sa francs.

L'âotro lè lâi baillie.

Et lo syndico de adon à la mère Pingre :

— Vouaïque té dix francs. Baillie mê la dzenelhie. I-tou conteinta ?

— Oï, monsu lo syndico.

— Et vo, monsu ?

— Oï.

— Et mê assebin : la dzenelhie l'è fina grassa et l'è fê on bon patche !

A. R.

L'« Exode » et « Maison de Repos ». — La *Muse* nous donne comme second spectacle de la saison, deux œuvres inédites d'un jeune auteur lausannois, dont les ouvrages précédents permettent les plus grandes espérances.

M. César Amstein, s'est attaqué, cette fois, à une pièce en trois actes. *L'Exode*, — tel est son titre, — nous montre les dangers, pour les fils de paysans, de quitter la campagne et de céder au mirage des grandes villes. Cette œuvre très dramatique et habilement charpentée, sera supérieurement interprétée.

A titre de contraste, le spectacle sera terminé par *Maison de Repos*, une fantaisie-bouffe en un acte du même auteur, dont le succès n'est pas moins certain.

Ce spectacle sera donné au Grand Théâtre ce soir samedi 15 et mardi 18 novembre, à 8 h. 15. Location ouverte au bureau du théâtre.

L'im... ou l'opportun. — Est-ce que je vous dérange ?

— Pas le moins du monde.

— Vous alliez sortir, peut-être ?

— C'était pour me faire raser.

— Oh ! alors !

Et il s'assied.

Les lâcheurs. — On parlait des suicidés :

« Oh ! les suicidés, s'écrie quelqu'un, la société n'a pas à les regretter ; quel que soit le motif qui les pousse à se détruire, ce sont tous des gens qui manquent de savoir vivre. »

6 Feuilleton du CONTEUR VAUDOIS

LA FÉE AUX MIETTES

PAR

CHARLES NODIER

— La naine de Granville, reprit Michel, était une petite femme de deux pieds et demi au plus, dont la taille courte, et d'ailleurs assez svelte, était la moindre singularité. Personne ne lui avait connu ni origine ni parents ; et quant à son âge, il était tel

¹ Voir *Conteur* 11 octobre 1919.